

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DAE 324 Subvention d'investissement (535 896 euros) et conventions avec plusieurs organismes de formation dans le cadre de l'appel à projets Paris Code.

M. Jean-Louis MISSIKA et M^{me} Pauline VÉRON, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération 2016 DAE 77-G présenté au Département de Paris relatif à la subvention de fonctionnement (527 558 euros) et aux conventions signées avec plusieurs organismes de formation dans le cadre de l'appel à projets Paris Code ;

Vu le projet de délibération 2016 DAE 324 en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions d'investissement pour un total de 535 896 euros, répartis entre l'association ORT France, l'association CITIZEN PRESS, l'association IFOCOP, l'association ZUPDECO, l'association MCD, l'association ADAGE, l'établissement public CNAM, l'association COLOMBBUS, la SCOP PORT PARALLELE, et la signature d'une convention avec chacune de ces structures ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^e Commission, et M^{me} Pauline VÉRON, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement est accordée aux organismes suivants :

- 95 000 euros à ORT FRANCE, dont le siège social est situé 24 rue Erlanger, 75016 Paris (n° simpa 187363)
- 40 000 euros à CITIZEN PRESS, dont le siège social est situé 69 rue Armand Carrel, 75019 Paris (n° simpa 125241 / dossiers 2016_08749)
- 78 000 euros à IFOCOP, dont le siège social est situé 3 rue du Caducée, 94516 Rungis (n° simpa 187294/ dossiers 2016_08680)
- 115 000 euros à ZUPDECO, dont le siège social est situé 26 Rue Nicolaï, 75012 Paris (n° simpa 3742 / dossiers 2016_08706)
- 60 000 euros à MCD, dont le siège social est situé 8 rue du Général Renault, 75011 Paris (n° simpa 6061 / dossiers 2016_08730)
- 20 000 euros à ADAGE, dont le siège social est situé 17 Rue Bernard Dimey, 75018 Paris (n° simpa 8382 / dossiers 2016_08696)
- 22 896 euros à l'Établissement public CNAM, dont le siège social est situé 292 rue Saint-Martin, 75003 Paris (n° simpa 185842 / dossiers 2016_08694)
- 82 000 euros à COLOMBBUS, dont le siège social est situé 78 rue de la Tombe Issoire, 75014 Paris (n° simpa /13326 dossiers 2016_08750)
- 23 000 euros à PORT PARALLELE, dont le siège social est situé 70 rue Amelot, 75011 Paris (n° simpa 180651 / dossiers 2016_08693).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions correspondantes, dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 3 : Les sommes correspondantes seront imputées Chapitre 204, Rubrique 90, Nature 20421 et Nature 20418 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2016, relatif à l'autorisation de programme 4974, sous réserve du vote des crédits correspondants par le Conseil de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO